

E 2001 (C) 12/1

J.D. de Montenach an den Vorsteher des Politischen Departementes, G.Motta

S Personnel

Genève, 9 février 1927

Au cours de notre entretien d'hier j'avais été conduit à faire allusion à l'échange de vues qui avait eu lieu au Secrétariat entre certains hauts fonctionnaires sur la participation de représentants des Soviets à la Conférence du Désarmement.

Je vous avais laissé entendre qu'il ressortait des propos tenus au cours de cette réunion que l'on prêtait au Gouvernement allemand l'intention d'offrir ses bons offices au Conseil Fédéral en vue de contribuer à aplanir les difficultés que vous



savez. Certains hauts fonctionnaires observèrent qu'il faudrait, en tout état de cause, éviter que l'initiative allemande fût ignorée du Gouvernement français, celui-ci ayant l'année dernière prêté ses bons offices dans un but analogue.

Des explications échangées il semblait résulter que le Gouvernement français ne ferait sans doute aucune observation, mais que pour des considérations de courtoisie et afin de prévenir tout risque de froissement, il serait opportun de mettre Paris au courant des intentions du Gouvernement allemand et, le cas échéant, de l'accueil réservé par le Gouvernement Fédéral à ces ouvertures.

L'impression recueillie depuis lors à Paris est que le Quai d'Orsay ne serait pas indifférent à la démarche que tenterait le Gouvernement allemand, non qu'il songe à s'y opposer, ni qu'il estime avoir lui-même une sorte de droit de priorité si une négociation de ce genre devait se rouvrir. Son sentiment paraît plutôt qu'il existe, à son égard, une certaine obligation de courtoisie de la part du Gouvernement Fédéral.

Le Secrétaire Général m'a donc engagé ce matin à vous écrire, à titre strictement personnel, pour vous faire connaître que si le Gouvernement allemand proposait ses bons offices au Gouvernement Fédéral et que celui-ci envisageât la possibilité de les accepter, il serait peut-être opportun de s'assurer qu'il n'existe point d'objection de la part du Gouvernement français. Sir Eric paraissait croire que le Gouvernement Fédéral tiendrait, sans doute, lui-même, s'il était pressenti par le Gouvernement allemand, à faire une démarche auprès du Gouvernement français pour prévenir tout risque de malentendu¹.

1. *Motta antwortete de Montnach am 15.2.1927: [...] J'incline à penser que, si des pourparlers devenaient possibles, ils auraient lieu directement. Le Conseil Fédéral ne refuserait pas – je le pense – des offres de bons offices de la part d'une Puissance tierce, mais la voie directe est, sans contredit, la meilleure. Si un autre Gouvernement que le Gouvernement français prenait l'initiative de nous offrir, encore une fois, ses bons offices, nous en aviserions au préalable le deuxième (E 2001 (C) 12/1). Vgl. dazu Nr.255, Anm.2.*